



Féchy, le 3 août 2018

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 18 septembre 2018

Préavis n° 7/2018 concernant l'arrêté d'imposition 2019

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2019 sur le même modèle que les années précédentes et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

Au vu des bons résultats de l'année comptable 2017 et malgré les investissements prévus, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter le taux de l'impôt communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 7/2018
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire


Andreas Meyer


Katyla Labhard

